

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 27 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, PINGUET, BUVAT, LABREURE, Mmes PARISSÉ, PIQUANDET et WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : Mme LEMARTINET.

Monsieur MAGNIN a été nommé secrétaire.
Madame la présidente déclare la séance ouverte.
Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Compte de gestion :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019. Visé et certifié conforme par la Trésorerie de Montmarault, il n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Compte administratif :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif pour l'exercice 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 152 710.27 € et un déficit d'investissement de 151 480.61 € après intégration des restes à réaliser.

Affectation des résultats 2019 :

Les sommes suivantes sont affectées :

- 151 480.61 € à l'article 1068 (recette d'investissement)
- 1 229.66 € à l'article 002 (recette de fonctionnement)

Assurance vie :

Le Conseil Municipal accepte le bénéfice du contrat d'assurance-vie souscrit par Mme Rolande NOVELLIS d'un montant de 106 931.10 euros et autorise Madame le Maire à signer tout document pour le versement de cette somme.

Organisation du temps scolaire :

Considérant que les rythmes scolaires actuels donnent entière satisfaction, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité le maintien des horaires en vigueur depuis septembre 2017.

Convention avec CMNC – Groupement de commande :

La convention, visant à définir les modalités d'un groupement de commande, pour la réalisation des travaux de VRD, relatifs à la création d'une voie nouvelle dans le cadre de la construction de logements seniors, est approuvée.

Don exceptionnel :

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 100 euros à la commune du Teil en Ardèche, suite au séisme dévastateur dont elle a été victime.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.